

Financer ses études

Plusieurs aides financières sont offertes aux étudiants:

Bourses de l'Enseignement Supérieur sur critères sociaux

La demande doit se faire en remplissant un [Dossier Social Étudiant \(DSE\)](#), en général entre janvier et mai.

Un prêt étudiant avec une caution financière publique

Le prêt garanti par l'État : Le Gouvernement, en collaboration avec certaines institutions bancaires, a mis en place [un programme de prêt garanti par l'État](#) visant à soutenir les étudiants en situation précaire. Ce prêt, pouvant atteindre 20 000 €, est accessible auprès des banques partenaires. Il est important de noter que l'obtention de ce prêt n'entrave pas la possibilité de souscrire à un crédit personnel, que ce soit pour un projet immobilier personnel ou le démarrage d'une entreprise. Il est recommandé de se renseigner sur les implications fiscales liées aux transactions crypto en ligne, surtout pour les [impôts cryptos](#), notamment pour ceux évoluant dans ce domaine. De plus, il est envisageable d'ouvrir un compte bancaire supplémentaire en complément de celui [utilisé pour le prêt garanti par l'État](#) destiné aux études. Bien que la banque puisse demander la domiciliation du compte principal dans ses locaux, elle doit également offrir un soutien pour faciliter le changement d'établissement bancaire. Cela inclut l'information des créanciers sur le nouveau numéro IBAN et la gestion des transferts de fonds.

Aide spécifique annuelle (A.S.A.A.)

Gérée par le [CROUS](#), il s'agit d'une **aide financière** accordée aux **étudiants qui doivent faire face à des difficultés spécifiques durables** qui ne peuvent donner lieu à l'attribution d'une bourse de l'enseignement supérieur.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

Aide spécifique ponctuelle (A.S.A.P.)

Gérée par le [CROUS](#), il s'agit d'une **aide spécifique ponctuelle** qui est une aide financière d'urgence, personnalisée, destinée **aux étudiants qui rencontrent momentanément des difficultés financières pouvant compromettre leur poursuite d'études**.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

Aides Exceptionnelle CROUS

Les aides spécifiques du [CROUS](#) ont été mises en place pour permettre un **accompagnement plus ciblé des aides et en fonction de la situation de chacun**. A noter que **toutes les aides du CROUS peuvent être cumulables si elles ne concernent pas le même poste et peuvent être variées** comme pour le **logement** ou la **vie quotidienne**, comme le **passage de votre permis de conduire**. Sachant que pour ce dernier, il est mis à disposition dans votre bibliothèque universitaire des ouvrages gratuits pour le travail du code ou sur [Ornikar](#).

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

Bourse de mobilité

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#)

